



Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Cleaner, AZ 6835

Numéro de Produit: R2140000

Autre Identification des Numéros de Produit: R2140000-1C1

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company

Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Classe de Danger	Catégorie	Mentions	
		de Danger:	Conseils de Prudence:
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2	H315	P264, P280, P302+P352, P321, P332+P313, P362
Lésions oculaires/ irritation	Catégorie 2	H319	P264, P280, P305+P351+P338, P337+P313
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360	P201, P202, P280, P308+P313, P405, P501
Organes cibles spécifiques/Toxicité systémique suite à une unique exposition	Catégorie 2	H371	P260, P264, P270, P308+P311, P405, P501
Risque d'aspiration	Catégorie 1	H304	P301+P310, P331, P405, P501
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225	P210, P233, P240, P241, P242, P243, P280, P303+P361+P353, P370+P378, P403+P235, P501
Danger pour le milieu aquatique (aigu)	Catégorie 1	H400	P273, P391, P501
Danger pour le milieu aquatique (chronique)	Catégorie 1	H410	P273, P391, P501

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

Mentions de Danger:

Numéro de Dange	Mention de Danger
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H304	Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de Données de Sécurité

Conseils de Prudence:

Numéro de Précaution	Déclaration de Précaution
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel antidéflagrant
P242	Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols.
P264	Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact.).
P331	Ne PAS faire vomir.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser un produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
n-Heptane	C ₇ H ₁₆	100.20 g/mol	142-82-5	66.61
Alcool éthylique	CH ₃ CH ₂ OH	46.06 g/mol	64-17-5	30.21
Alcool isopropylique	CH ₃ CHOHCH ₃	60.09 g/mol	67-63-0	1.67
Alcool méthylique	CH ₃ OH	32.04 g/mol	67-56-1	1.51

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Peut provoquer une irritation avec une sensation de brûlure et des picotements et avec des lésions possibles à la cornée et la conjonctive.

Inhalation: On ne s'attend pas à ce qu'il ait besoin des premiers soins. Si nécessaire, retirer à l'air frais.

Contact avec la Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Résulte en un assèchement et des fissures qui peuvent entraîner des infections secondaires et la dermatite.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Risque d'aspiration. Ne provoquez pas de vomissements, des vomissements peuvent survenir spontanément. En cas de vomissements, gardez la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration dans les poumons. Appelez un médecin.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes. DANGER! Liquide extrêmement inflammable. Nocif de fatal en cas d'ingestion. Danger par aspiration. Principalement toxique par ingestion. En cas d'ingestion, donner une grande quantité d'eau. Les vomissements peuvent survenir spontanément. Ne pas induire. Appelez un médecin. Le contact peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux. Laver les zones de contact avec beaucoup d'eau. Peut causer une irritation du système respiratoire. CONTACT AVEC LES YEUX: Peut causer une irritation en brûlant et en piquant avec des dommages possibles à la cornée et à la conjonctive. CONTACT AVEC LA PEAU: Résultats dans le séchage et la fissuration qui peuvent entraîner des infections secondaires et une dermatite.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact.). Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, dor de l'oxygène. Laver les zones de contact avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Risque d'aspiration. Ne provoquez pas de vomissements, des vomissements peuvent survenir spontanément. En cas de vomissements, gardez la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration dans les poumons. Appelez un médecin.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

En cas d'incendie: Utiliser un produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction. Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone. L'eau peut s'avérer inefficace parce qu'elle ne réussit pas à refroidir la matière sous son point d'éclair.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Liquide et vapeurs très inflammables Liquide et vapeur extrêmement inflammables. Le contact avec les comburants puissants peut provoquer un incendie. Sensible à la décharge statique. Les vapeurs peuvent se répandre le long des surfaces jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Utiliser l'eau pulvérisée à la couverture antifeu pour refroidir les contenants exposés aux flammes, et rincer les déversements ou vapeurs non enflammés loin des flammes. Risque d'explosion lorsque exposé à la chaleur, la flamme et les comburants.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet à débit constant ou tout autre mode de pression positive.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Mise à la terre équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contenir le déversement. Ne pas rincer à l'égout. Absorber avec un matériau inerte approprié (vermiculite, sable sec, etc.) et placer dans un conteneur de déchets chimiques pour une élimination appropriée dans une installation d'élimination des déchets approuvée. Ventiler la zone de déversement. Disposer d'un agent extincteur en cas d'incendie. Utiliser des outils et de l'équipement sans étincelles. Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Entreposer dans un endroit sûr et inflammable, à l'écart de toute source d'inflammation. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent les résidus de produits.

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
n-Heptane (142-82-5)	TLV-STEL	USA	500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
n-Heptane (142-82-5)	TLV-TWA	USA	400 ppm TWA (listed under Heptane, all isomers)	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
n-Heptane (142-82-5)	TWA	USA	500 ppm TWA; 2000 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
n-Heptane (142-82-5)	TLV-STEL	USA	"500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)" As n-Heptane [142-82-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
n-Heptane (142-82-5)	TLV-TWA	USA	"400 ppm TWA (listed under Heptane, all isomers)" As n-Heptane [142-82-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
n-Heptane (142-82-5)	TWA	USA	"500 ppm TWA; 2000 mg/m ³ TWA" As Heptane [142-82-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
n-Heptane (142-82-5)	TWA	USA	"500 ppm TWA; 2000 mg/m ³ TWA" As Heptane [142-82-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
n-Heptane (142-82-5)	TLV-STEL	USA	"500 ppm STEL (listed under Heptane, all isomers)" As n-Heptane [142-82-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
n-Heptane (142-82-5)	TLV-TWA	USA	"400 ppm TWA (listed under Heptane, all isomers)" As n-Heptane [142-82-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
n-Heptane (142-82-5)	TLV-TWA	USA	400 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
n-Heptane (142-82-5)	TLV-STEL	USA	500 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

Fiche de Données de Sécurité

Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	1000 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool éthylique (64-17-5)	TLV-STEL	USA	"1000 ppm STEL" As Ethanol [64-17-5]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool éthylique (64-17-5)	TWA	USA	"1000 ppm TWA; 1900 mg/m ³ TWA" As Ethyl alcohol [64-17-5]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	200 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	250 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool méthylique (67-56-1)	TLV-STEL	USA	"250 ppm STEL" As Methanol [67-56-1]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)

Fiche de Données de Sécurité

Alcool méthylique (67-56-1)	TWA	USA	"200 ppm TWA; 260 mg/m ³ TWA" As Methyl alcohol [67-56-1]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TWA	USA	400 ppm TWA; 980 mg/m ³ TWA	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-STEL	USA	400 ppm STEL	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-TWA	USA	200 ppm TWA	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TWA	USA	"400 ppm TWA; 980 mg/m ³ TWA" As Isopropyl alcohol [67-63-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-STEL	USA	"400 ppm STEL" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-STEL	USA	"400 ppm STEL" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Short Term Exposure Limits (TLV-STEL)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TLV-TWA	USA	"200 ppm TWA" As 2-Propanol [67-63-0]	ACGIH - Threshold Limit Values - Time Weighted Averages (TLV-TWA)
Alcool isopropylique (67-63-0)	TWA	USA	"400 ppm TWA; 980 mg/m ³ TWA" As Isopropyl alcohol [67-63-0]	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)

8.2. Controles de Exposición

Contrôles d'Ingénierie: Un système d'échappement localisé et/ou général est recommandé pour garder l'exposition des employés sous la limite d'exposition atmosphérique.

Protection Respiratoire: Si la VLE (valeur limite d'exposition) est dépassée, un demi-masque respiratoire à vapeur organique peut être porté jusqu'à 10 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par l'organisme de réglementation ou le fournisseur de respirateur approprié, selon la valeur la plus faible. Un masque respiratoire complet à vapeur organique peut être porté jusqu'à 50 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par le fournisseur du respirateur, la plus basse des deux.

Protection de la Peau: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Lunettes de sécurité.

Fiche de Données de Sécurité

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Si la VLE (valeur limite d'exposition) est dépassée, un demi-masque respiratoire à vapeur organique peut être porté jusqu'à 10 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par l'organisme de réglementation ou le fournisseur de respirateur approprié, selon la valeur la plus faible. Un masque respiratoire complet à vapeur organique peut être porté jusqu'à 50 fois la limite d'exposition ou la concentration maximale d'utilisation spécifiée par le fournisseur du respirateur, la plus basse des deux. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Liquide incolore

État Physique: liquide

Odeur: Données non disponibles

Seuil d'Odeur: Données non disponibles

pH: Données non disponibles

Point de Fusion / Congélation: Données non disponibles

Point d'Ébullition Initial / Plage: Données non disponibles

Point de Rupture: (-4°C (Heptane), 12,5°C (alcool réactif))

Taux d'Évaporation: Données non disponibles

Inflammabilité: Données non disponibles

Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles

La Pression de Vapeur: Données non disponibles

La Densité de Vapeur: Données non disponibles

Densité Relative: 0.72

Solubilité: Données non disponibles

Coefficient de Partage: Données non disponibles

La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles

Température de Décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés Explosives: Données non disponibles

Propriétés Oxydantes: Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Fiche de Données de Sécurité

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Combustibles puissants, alcalis puissants, acides puissants, chaleur, étincelles, flamme nue. Peut attaquer certaines formes de plastiques.

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, Oral, Rat : (Méthanol) 5628 mg/kg, détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale, (Éthanol) 7060 mg/kg, changements respiratoires notés, (Isopropanol) 5045 mg/kg, effets comportementaux notés. CL50, Inhalation, Rat : (n-Heptane) 103 gm/m³/4H.

Corrosion Cutanée et Irritation:

Provoque une irritation cutanée Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact.). En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

Provoque une sévère irritation des yeux Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Sensibilisation Respiratoire:

N'est pas applicable.

Sensibilisation de la Peau:

N'est pas applicable.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

Cancérogénicité:

N'est pas applicable.



Fiche de Données de Sécurité

Toxicité pour la Reproduction:

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

Risque présumé d'effets graves pour les organes. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Garder sous clef. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 1 L

Numéro des NU: UN1993

Nom d'Expédition: Flammable liquid, n.o.s. (Heptane, Ethyl Alcohol)

Classe de Danger: 3

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 1 L

Numéro des NU: UN1993

Nom d'Expédition: Flammable liquid, n.o.s. (Heptane, Ethyl Alcohol)

Classe de Danger: 3

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



Fiche de Données de Sécurité

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 1 L

Numéro des NU: UN1993

Nom d'Expédition: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (heptane, ethyl alcohol)

Classe de Danger: 3

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Non listé.

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "5000 lb final RQ

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 2270 kg final RQ

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 2270 kg final RQ" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 5000 lb final RQ

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiq

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "1.0 % de minimis concentration" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 1,0 % de concentration de minimis

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "1.0 % de minimis concentration (only if manufactured by the strong acid process, no supplier notification)" As Isopropyl alcohol [67-63-0]

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Concentration de minimis de 1,0% (seulement si fabriqué par le procédé à l'acide fort, pas de notification du fournisseur)

Fiche de Données de Sécurité

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

n-Heptane (CAS # 142-82-5): "Present" As Heptane [142-82-5]
n-Heptane (CAS # 142-82-5): Présent
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): tératogène
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As 2-Propanol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Présent

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

n-Heptane (CAS # 142-82-5): "Present" As Heptane [142-82-5]
n-Heptane (CAS # 142-82-5): Présent
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethanol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Environmental hazard" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Denatured alcohols [RR-00113-8]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Danger environnemental
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Environmental hazard" As 2-Propanol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Special hazardous substance" As Isopropyl alcohol manufacture (strong-acid process) [RR-00068-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Danger environnemental
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Substance dangereuse spéciale

Fiche de Données de Sécurité

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

n-Heptane (CAS # 142-82-5): "flammable - third degree" As n-Heptane [142-82-5]
n-Heptane (CAS # 142-82-5): "sn 1339" As n-Heptane [142-82-5]
n-Heptane (CAS # 142-82-5): inflammable - troisième degré
n-Heptane (CAS # 142-82-5): sn 1339
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogen
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "sn 0844" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): cancérigène
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): inflammable - troisième degré
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): mutagène
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): sn 0844
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): tératogène
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): teratogen" As Ethyl alcohol [64-17-5]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "flammable - third degree
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "SN 1222 500 lb TPQ" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "sn 1222" As Methyl alcohol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): inflammable - troisième degré
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): sn 1222
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): SN 1222 500 lb TPQ
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): tératogène
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): teratogen" As Methyl alcohol [67-56-1]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "flammable - third degree" As Isopropyl alcohol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "SN 1076 500 lb TPQ (manufacturing - strong acid process only)" As Isopropyl alcohol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "sn 1076" As Isopropyl alcohol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): inflammable - troisième degré
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): sn 1076
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): SN 1076 500 lb TPQ (fabrication - procédé à l'acide fort seulement)

15.8. Proposition de la Californie 65

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "carcinogen, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): carcinogen, 4/29/2011
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): carcinogen, 4/29/2011" As Alcoholic beverages [RR-01961-4]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): carcinogen, 7/1/1988 (when associated with alcohol abuse)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): developmental toxicity, 10/1/1987 (listed under Ethyl alcohol in alcoholic beverages)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "developmental toxicity, 3/16/2012" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): toxicité pour le développement, 3/16/2012

Fiche de Données de Sécurité

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

n-Heptane (CAS # 142-82-5): "Present" As Alkanes, C4-12 [68333-81-3] (DSL)
n-Heptane (CAS # 142-82-5): "Present" As Heptane (n-) [142-82-5] (DSL)
n-Heptane (CAS # 142-82-5): Présent (LIS)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present" As Ethyl alcohol [64-17-5] (DSL)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (LIS)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Présent (NDSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present" As Methyl alcohol [67-56-1] (DSL)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (LIS)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Présent (NDSL)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As Alcohols, C1-3 [68475-56-9] (NDSL)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present" As Isopropyl alcohol [67-63-0] (DSL)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Présent (LIS)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Présent (NDSL)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

n-Heptane (CAS # 142-82-5): "Present (ACTIVE)" As Alkanes, C4-12 [68333-81-3]
n-Heptane (CAS # 142-82-5): "Present (ACTIVE)" As Heptane [142-82-5]
n-Heptane (CAS # 142-82-5): Present (ACTIVE)
n-Heptane (CAS # 142-82-5): Present [T] (ACTIVE)
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "Present (ACTIVE)" As Ethanol [64-17-5]
Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): Present (ACTIVE)
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "Present (ACTIVE)" As Methanol [67-56-1]
Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): Present (ACTIVE)
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "Present (ACTIVE)" As 2-Propanol [67-63-0]
Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): Present (ACTIVE)

Fiche de Données de Sécurité

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

n-Heptane (CAS # 142-82-5):

"300-230-4" As Hydrocarbons, C7 [93924-37-9]

n-Heptane (CAS # 142-82-5): "205-563-8" As Heptane [142-82-5]

n-Heptane (CAS # 142-82-5): "269-792-5" As Alkanes, C4-12 [68333-81-3]

n-Heptane (CAS # 142-82-5): 205-563-8

n-Heptane (CAS # 142-82-5): 271-960-8

n-Heptane (CAS # 142-82-5): 300-230-4

n-Heptane (CAS # 142-82-5): 309-852-0

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): "200-578-6" As Ethanol [64-17-5]

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 200-578-6

Alcool éthylique (CAS # 64-17-5): 270-649-4

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): "200-659-6" As Methanol [67-56-1]

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 200-659-6

Alcool méthylique (CAS # 67-56-1): 270-649-4

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): "200-661-7" As Propan-2-ol [67-63-0]

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): 200-661-7

Alcool isopropylique (CAS # 67-63-0): 270-649-4

Fiche de Données de Sécurité

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

Liquide et vapeurs très inflammables Peut s'avérer mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel antidéflagrant Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs ou aérosols. Se laver les bras, les mains et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Contacter un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (Laver à l'eau les zones de contact.). Ne PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie: Utiliser un produit chimique sec, mousse ou dioxyde de carbone pour l'extinction. Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

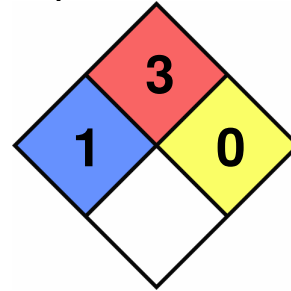
Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

Fiche de Données de Sécurité

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 1
Inflammabilité: 3
Réactivité: 0
Danger Spécial:



16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2025-04-06

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.